

Le Personnel éducatif et enseignant
Collège Beaumarchais
23, rue Beaumarchais
77100 Meaux

Meaux, le 4 décembre 2014

Mme Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Ministère de l'éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Sous couvert de M. BOUTET, Principal
Copie à Mme COUTANT, commissaire paritaire du SNES

Madame la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche,

Suite au travail académique engagé dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, nous apprenons, contrairement aux annonces officielles de l'année dernière, que notre établissement situé dans la Zone Urbaine Sensible (ZUS) de Beauval à Meaux (Seine-et-Marne) sera, à partir de la rentrée 2015, classé « REP » et non « REP + » à l'inverse des deux autres collèges de la ZUS (Albert Camus et Henri Dunant). Cette décision nous semble d'une part, inadaptée à la réalité du public accueilli, et, d'autre part, injuste face à la difficulté croissante de nos conditions de travail.

De plus, la relative stabilité de l'équipe enseignante et éducative établie depuis quelques années grâce au dispositif ECLAIR, est amenée à disparaître en raison de la perte des bonifications annuelles dans le barème pris en compte pour les mutations inter-académiques.

En premier lieu, les indicateurs pris en compte pour la classification de notre collège en « REP » ne correspondent pas à ce que nous constatons au quotidien :

- le pourcentage d'élèves issus de CSP défavorisées retenu pour la catégorisation est celui de 2012 alors qu'il n'a cessé de croître depuis, en raison des transformations urbaines du quartier de Beauval.

- parmi nos écoles de secteur, l'école élémentaire du Val Fleuri possède, certes, un taux de CSP défavorisé moindre, cependant 50% des élèves de CM2 partent dans l'enseignement privé ou bénéficient d'une dérogation pour les établissements du centre-ville.

- notre établissement, contrairement au collège Henri Dunant, possède une SEGPA qui accueille des élèves extrêmement difficiles, dont la plupart sont suivis par les services sociaux, judiciaires et bénéficient d'une prise en charge psychiatrique ou psychologique. Nous avons déjà signalé cet état de fait dans une motion des représentants du personnel au conseil d'administration du 8 avril 2014.

- depuis l'année scolaire 2011-2012, l'Inspection Académique de Seine-et-Marne a réaffecté dans notre établissement, suite à une exclusion définitive par conseil de discipline, 21 élèves alors que sur la même période, le collège Beaumarchais n'en a exclu que 11 grâce à un encadrement de qualité

spécifique aux ECLAIR (présence de trois adultes-relais, d'un assistant chargé de la prévention et de la sécurité, nombre satisfaisant d'assistants d'éducation et d'assistants pédagogiques).

De plus, nous craignons que cela n'entraîne l'augmentation du nombre d'enseignants contractuels, de professeurs stagiaires ou nouvellement titularisés, ainsi que le départ des professeurs actuellement en poste fixe, du fait de la simple classification « REP ».

En effet, si notre établissement ne bénéficie pas des moyens alloués aux « REP+ » (dotation horaire globale en conséquence, seuil d'élèves par classe, bonification des points pour la mutation, pondération des heures pour les enseignants, prime mensuelle), les élèves risqueraient de se retrouver en face de professeurs de plus en plus inexpérimentés qui n'auraient pas tout l'accompagnement nécessaire pour les prendre en charge correctement puisque le collège Beaumarchais ne serait plus attractif en terme d'innovations pédagogiques et d'évolution de carrière.

Enfin, le taux de réussite à l'examen du Diplôme National du Brevet est en évolution positive constante grâce à la stabilisation des équipes pédagogiques et éducatives et par l'obtention de moyens spécifiques attribués aux établissements ECLAIR. Or, la classification « REP », à la différence de « REP + », ne nous permettra pas d'assurer la même qualité d'enseignement afin de pallier les difficultés scolaires et sociales de nos élèves.

C'est la raison pour laquelle nous alertons vos instances afin qu'une délégation du personnel soit reçue au plus vite, afin de réévaluer notre situation. Sans réponse favorable à notre requête, nous sommes décidés à engager une grève reconductible dès le lundi 8 décembre.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le personnel enseignant et éducatif du Collège Beaumarchais